

30) 5°) AUGMENTATION indemnité allouée à M. Serge BARRE, Professeur de Musique.

**LE MAIRE.** - Lors de la séance du 13 Janvier dernier nous avons renouvelé le contrat de M. Serge BARRE, professeur de musique. Cependant, nous n'avons pu statuer sur la demande d'augmentation qui nous a été présentée; M. MONDON, Président de la Fanfare Municipale pourra vous donner toutes explications justifiant cette demande.

**M. MONDON.** - Messieurs, après 18 mois de travail la fanfare municipale a pu se produire en public, notamment à la Bretagne, au Bois de Nèfles et même à Saint-Denis.

Je puis vous assurer que M. Serge BARRE a fait un réel effort pour arriver à ce résultat, surtout ayant eu affaire à des jeunes gens dont la plupart ne connaissaient rien du siffège. Je vous demande, Messieurs, d'examiner la possibilité de porter l'indemnité allouée à M. Serge BARRE de 20 à 25.000 F.

**LE MAIRE.** - Je dois dire, que lors de l'inauguration du réseau électrique du Bois de Nèfles, la fanfare municipale a reçu les félicitations des Parlementaires présents.

**M. FORT.** - Y a-t-il une fanfare et une clique municipale?

**LE MAIRE.** - Oui, la clique est dirigée par M. LEBIHAN.

**M. FORT.** - Ce dernier, est-il rémunéré?

**LE MAIRE.** - Non.

Je mets aux voix l'augmentation de l'indemnité allouée à M. Serge BARRE. Acceptez-vous de la porter à 25.000 F pour compter du 1er Avril 1961.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé  
le 14 avril 1961  
P. le Maire et par délégués  
le secrétaire municipal  
Signé: P. Bolotin  
cette mention me concerne  
dix P. recourt et Lebihan*

D'autre part, le Maire demande au Conseil:

1°) l'augmentation de l'effectif du Bureau d'Aide Sociale d'une unité.

2°) la ratification du recrutement sur contrat, pour une durée de 6 mois renouvelable par simple reconduction de:

- M. PRECOURT Armand, en qualité de Chef du Bureau d'Aide Sociale,

- et de M. LEBIHAN Abraham, en qualité de Contrôleur du Garage Municipal.

Après échange de vues, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord au

Maire.

./...

Sur la proposition de M. BOUMES le Maire demande au Conseil que les tarifs des cartes d'abonnement, pour la Piscine Municipale, établis pour les vacances de Juillet et d'Août, suivant délibération du Conseil Municipal du 21 Juin 1960, soient étendus à toute l'année.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
Saint-Denis le 1<sup>er</sup> Sept 1961  
Pr. le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: Bolotte

*Approuvé*  
le 1<sup>er</sup> Sept 1961  
P. Le Préfet et  
par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: P. Bolotte